



ASSOCIATION DU SOURIRE ET DU BIEN- ETRE BUCCO-DENTAIRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux Membres

ASSOCIATION DU SOURIRE ET DU BIEN-ETRE BUCCO-DENTAIRE

20, rue Drouot

75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DU SOURIRE ET DU BIEN-ETRE BUCCO-DENTAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « 4.1 Principes généraux » de l'annexe aux comptes annuels qui précise les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation retenu par l'Association pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,
63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

- les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « 4.2 Changements de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 juillet 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie

Signature numérique de Florence
Pestie
Date : 2026.07.10 12:21:38 +02'00'

Florence Pestie

ASBBD

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net		
Frais d'établissement (I)								
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes TOTAL	117 507 117 507	116 695 116 695	811 811	39 398 39 398		
		Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes TOTAL	5 022 2 808 277 16 840 2 830 139	1 271 1 681 129 1 682 401	3 750 1 127 147 16 840 1 147 738	4 253 1 051 732 16 840 1 072 825		
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL	 201 930 201 930	 201 930	 201 930 201 930	 201 930 201 930		
		Total (II)		3 149 577	1 799 096	1 350 480	1 314 154	
	Actif circulant	Stocks et en cours		772 209	16 102	756 107	729 243	
		Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance TOTAL	5 092 531 4 164 927 7 204 9 264 662	1 130 231 1 130 231	3 962 299 4 164 927 7 204 8 134 431	2 829 558 3 269 329 972 6 099 860	
			Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	52 1 899 661	 1 899 661	52 1 899 661	52 692 906
			Total (III)		11 936 585	1 146 333	10 790 251	7 522 062
		Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)								
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)			15 086 162	2 945 430	12 140 732	8 836 217		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)							

ASBBD

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-40 692 188	-35 382 094
	Excédent ou déficit de l'exercice	-5 312 657	-5 310 094
	Situation nette (sous-total)	-46 004 846	-40 692 188
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		-46 004 846	-40 692 188
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques	336 600	
	Provisions pour charges		
Total (III)		336 600	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	381 957	1 441 676
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 188 240	40 446 875
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 023 302	7 244 969
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	215 478	123 253
	Autres dettes		271 631
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		57 808 979	49 528 405
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		12 140 732	8 836 217
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

ASBBD

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	52 237 302	51 694 155
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 595 319	2 590 198
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	490 288	454 034
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	41 976	11 407
	Total des produits d'exploitation (I)	55 364 887	54 749 796
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	17 426 877	17 219 754
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 693 685	5 864 903
	Salaires	25 908 534	25 877 236
	Cotisations sociales	10 091 134	9 893 259
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	547 972	607 505
	Dotations aux provisions	818 049	268 882
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Produits financiers	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	171 403	304 415
	Total des charges d'exploitation (II)	60 657 657	60 035 956
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-5 292 770	-5 286 160
Charges financières	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	50	
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	50	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	19 937	23 303
	Différences négatives de change		405
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	19 937	23 709
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-19 886	-23 709
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-5 312 657	-5 309 869

ASBBD

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		224
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-224
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	55 364 937	54 749 796
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	60 677 595	60 059 890
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-5 312 657	-5 310 094
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ASS Association du Sourire et du Bien E

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2025

Table des matières

1.	Objet social.....	3
2.	Nature et périmètre des activités ou missions réalisées.....	3
3.	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture.....	4
3.1.	Faits caractéristiques de l'exercice.....	4
3.2.	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture.....	4
4.	Principes et méthodes comptables.....	4
4.1.	Principes généraux.....	4
4.2.	Changements de méthode comptable.....	5
5.	Informations relatives aux postes bilan.....	6
5.1.	Actif.....	6
5.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	6
5.1.2.	Immobilisations corporelles.....	6
5.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice.....	7
5.1.3.	Amortissement et dépréciation.....	8
5.1.3.1.	Etat des amortissements.....	9
5.1.4.	Stocks.....	10
5.1.4.1.	Stocks de marchandises et matières premières.....	10
5.1.4.2.	Etat des stocks.....	10
5.1.4.2.1.	Stocks et en-cours.....	10
5.1.4.2.2.	Dépréciation des stocks et en-cours.....	10
5.1.5.	Produits à recevoir.....	11
5.1.6.	Créances.....	12
5.2.	Passif.....	13
5.2.1.	Fonds propres.....	13
5.2.1.1.	Tableau de variation des fonds associatifs.....	13
5.2.2.	Provisions pour risques et charges.....	14
5.2.3.	Dettes financières et autres dettes.....	15
5.2.4.	Charges à payer.....	16
6.	Informations relatives au compte de résultat.....	17
6.1.	Chiffre d'affaires.....	17
6.2.	Subvention.....	17

7.	Autres informations.....	17
7.1.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	17
7.2.	Répartition des effectifs par catégorie.....	18
7.3.	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	19
7.4.	Rémunération	20
7.5.	Engagements hors bilan.....	20

1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Promouvoir l'accès aux soins médicaux et dentaires notamment des personnes les plus démunies en renforçant l'offre de soins dans les secteurs faiblement dotés par la création de centre de santé de proximité ; assurer la permanence des soins en pratiquant des horaires d'ouverture larges et une prise en charge initiale sans rendez-vous ; garantir l'accès aux soins des personnes handicapées physiques et sensorielles en proposant des structures adaptées ; intervenir dans les domaines de la pauvreté, de l'accueil des exclus, de la santé, des personnes âgées, des minorités, de la prévention ainsi que de l'enfance, de la jeunesse.

Les actions menées portent particulièrement sur la bienfaisance et la solidarité aux personnes en difficultés par l'aide administrative et médicale qui est apportée, dans un parcours cordonné de soins.

2. Nature et périmètre des activités ou missions réalisées

Principaux lieux de réalisation des activités :

- Pessac (33)
- Rosny-sous-bois (93)
- Marseille (13) 2ème
- Paris (75) 1er , 11ème, 15ème, 17ème
- Toulouse (31)
- Merignac (33)
- Nice (06)
- Saint Ouen-sur-seine (93)

3. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

3.2. Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

À compter du 1er janvier 2026, la société a fait l'objet d'une opération de scission ayant conduit à la création de 18 entités juridiques distinctes.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers 2025 de l'ASBBD ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe est sous-tendue par le plan prévisionnel de trésorerie détaillé, préparé par la direction, qui démontre que l'association disposera de la trésorerie nécessaire pour faire face au financement de son activité et au règlement de ses passifs au cours des 12 prochains mois.

4.2. Changements de méthode comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

L'entité insère ci-après, dans une note dédiée, l'ensemble des principales évolutions apportées par le Règlement ainsi que les impacts du changement de méthode comptable, en particulier :

Au niveau du compte de résultat :

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Remboursement de frais de formation sont comptabilisés au crédit du compte de charge dédié 618400 pour un montant de 10 073€.

5. Informations relatives aux postes bilan

5.1. Actif

5.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principaux mouvements :

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Montant brut à la clôture de l'exercice
		Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts	
Autres immobilisations incorporelles	115 707	-	1 800	-	-	117 507
Total	115 707	-	1 800	-	-	117 507

5.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.2.1.Principaux mouvements de l'exercice

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Montant brut à la clôture de l'exercice
		Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts	
Terrains	5 022	-	-	-	-	5 022
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 696 546	-	470 936	-	6 832	2 160 650
Installations générales, agencements, aménagements divers	438 179	-	103 211	-	-	541 390
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	91 054	-	15 184	-	-	106 237
Immobilisations corporelles en cours	16 840	-	-	-	-	16 840
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total	2 247 641	-	589 331	-	6 832	2 830 139

5.1.3.Amortissement et dépréciation

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	35 168	44 692	63 758	16 102
Créances	693 474	436 757	-	1 130 231
Total	728 642	481 449	63 758	1 146 333

5.1.3.1. Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS						
	Durée d'utilisa- tion	Mode d'amor- tissement	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations : Dotations de l'exercice	Diminu- tions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 ans	Linéaire	76 309	40 386	-	116 695
Immobilisations incorporelles – Total			76 309	40 386	-	116 695
Terrains	6 ans à 20 ans	Linéaire	769	502	-	1 271
Constructions	Sur sol propre	10 ans à 40 ans	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	10 ans à 40 ans	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans à 40 ans	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 ans	Linéaire	986 114	416 435	-	1 402 549
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	6 ans à 10 ans	133 756	72 162	-	205 918
	Matériel de transport	4 ans	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 ans à 10ans	54 176	18 487	-	72 663
Immobilisations corporelles – Total			1 174 815	507 586	-	1 682 401
TOTAL GENERAL			1 251 124	547 972	-	1 799 096

L'ensemble des immobilisations est amorti selon le mode linéaire.

5.1.4. Stocks

5.1.4.1. Stocks de marchandises et matières premières

Les stocks de marchandises et matières premières sont évalués selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

5.1.4.2. Etat des stocks

5.1.4.2.1. Stocks et en-cours

Type de stock	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnement	280 499	283 999
Marchandises	491 710	480 412
Total	772 209	764 411

5.1.4.2.2. Dépréciation des stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnement		
Marchandises	16 102	35 168
Total	16 102	35 168

5.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	76 530
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	32 755
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	70 000
Divers	-
TOTAL	179 285

5.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		201 931	-	201 931
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Créances clients		5 092 631	5 092 631	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		3 627	3 627	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 249 836	1 249 836	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	50 989	50 989	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	137	137	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	2 443 546	2 443 546	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		32 634	32 634	-
Charges constatées d'avance		7 204	7 204	-	
TOTAL			9 082 434	8 880 503	201 931

5.2. Passif

5.2.1.Fonds propres

5.2.1.1.Tableau de variation des fonds associatifs

Libellés	N-1	+	-	N
Fonds associatifs sans droit de reprises :				
Fonds statutaires	-	-	-	-
Apport sans droit de reprise		-		
Legs et donations avec contrepartie d'actifs	-	-	-	-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme	-	-	-	-
Réserves :				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
Report à nouveau	-35 382 095		- 5 310 094	-40 692 189
Résultat	-5 310 094	-5 312 657	+ 5 310 094	-5 312 657
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	-40 692 189	-5 312 657	-	-46 004 846
Fonds associatifs avec droit de reprises :				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIS II				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	-40 692 189	-5 312 657	-	-46 004 846

5.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Dotations exercice	Diminution : Reprises exercice		Provision à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Litiges	-	336 600	-	-	336 600
Garanties données clients	-	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
TOTAL	-	336 600	-	-	336 600

Provision de 336 k€ afin de couvrir des litiges sociaux.

5.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	381 958	381 958	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	50 188 241	50 188 241	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 889 615	1 889 615	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	4 110 826	4 110 826	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	878 961	878 961	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	215 478	215 478	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	57 665 077	57 665 077	-	-

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 50 m€, elles ont augmenté de 9m€ par rapport à N-1 et les dettes intragroupes représentent 48.8 m€.

5.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	512 254
Charges sociales provisionnées	218 132
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	272 210
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	1 448 494
Sécurité sociale	1101168
Autres charges fiscales	436 604
Divers	-
TOTAL	3 988 862

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
- Biens	52 237 302	-	52 237 302
- Services			
Chiffre d'affaires net	52 237 302	-	52 237 302

6.2. Subvention

Nom subventionneur	Motif subvention	Montant notifié en N	Montant perçu en N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ATIH		522 732	571 969	258 393		
TEULADE ASP		2 029 635	1 757 567	2 373 546		

7. Autres informations

7.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	PwC
Honoraires afférents à la certification des comptes	56 200
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-
Total	56 200

7.2. Répartition des effectifs par catégorie

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	199
Agents de maîtrise et techniciens	-
Employés	268
Ouvriers	-
Total	467

7.3. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	845 118	845 118
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

L'engagement pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 3.85%

Le taux de charges sociales pour cadres : 50.89 % et non-cadres : 36.48%

Age de départ à la retraite : 64 ans

Taux de revalorisation salaires : Cadres : 2% et Non cadres : 2%

7.4. Rémunération

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Le montant des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeant bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 26 974 €

7.5. Engagements hors bilan

	N	N-1
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Garanties reçues :		
*prêt PGE n°5957703	317 297	948 427
* prêt Garanti par l'état	64 661	193 249
Nantissements et hypothèques	-	-